Avis public de révision de la liste électorale

| Municipalité : Notre-Dame-des-Bois | Date du scrutin : 2 novembre 2025 |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| viunicipalite : Notre-Dame-des-Bois | Date du Scrutin . 2 novembre 2025 |

District: 2, 5 et 6

Par cet avis public, KIM LECLERC _____, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

- 1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 3 octobre 2025. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
- 2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
- 3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
 - vous avez 18 ans accomplis;
 - vous avez la citoyenneté canadienne;
 - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.
 - De plus, le 2 novembre 2025, vous devez remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.
 - NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.
- 4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.

Adresse: 35 Route de l'Église à Notre-Dame-des-Bois

Jours-et heures-: Mardi, 14 octobre 2025:

17h00 à 20h00

Mercredi, 15 octobre 2025

9h00 à 16h00

- 5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
- 6. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou encore son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection

Adresse administration@notredamedesbois.qc.ca Téléphone 819-888-2724

Adjointe ou adjoint

Adresse: sec.aux@notredamedesbois.qc.ca

Téléphone: 819-888-2724

Signature

ce-Dame-des-Bais Date: 03 octobre 2025

Présidente d'élection

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 47, 54, 125 et 133